

pour assurer le succès de cette mesure positive. La seule divergence de vue entre l'opposition officielle et le gouvernement porte sur la composition de la commission et le nombre de commissions à mettre à l'œuvre dans les différentes régions du Canada. Le chef de l'opposition a exprimé des doutes quant au fait d'instituer une commission par province. J'insiste à mon tour là-dessus, car j'estime qu'il sera déjà assez difficile d'en arriver à une certaine uniformité à travers le pays, en raison des conditions sociales, économiques et géographiques différentes qui existent d'une partie à l'autre du Canada, si nous n'avons aucun moyen de coordonner la politique. Sans doute va-t-on tendre vers une certaine coordination, comme l'indique le gouvernement dans la résolution. Toutefois, je dirais qu'une coordination plus étroite s'impose et qu'il serait peut-être préférable de l'établir sur une base régionale plutôt que provinciale. Mais nul doute que le besoin s'impose d'une meilleure méthode de coordination pour faire face aux conditions particulières qu'on trouve au Canada et que j'ai déjà signalées, si nous voulons que le remaniement s'accomplisse d'une manière uniforme.

Finalement, j'aimerais signaler au gouvernement qu'il serait désirable que des juges aient quelque chose à voir à la méthode de répartition. Voilà ce qu'on a fait au Manitoba et on a obtenu d'excellents résultats. Personne ne s'est plaint de la façon dont la commission indépendante chargée de la répartition au Manitoba s'est acquittée de sa tâche. Notre gouvernement avait soumis cette proposition dans une résolution presque semblable et dans une mesure législative subséquente, et il me semble que ce serait la meilleure façon d'assurer le haut degré d'indépendance que tous les membres du comité veulent trouver au sein de la commission.

(Texte)

M. Chapdelaine: Monsieur le président, mercredi dernier, lors de l'ajournement de la séance, je n'avais pas terminé mes remarques au sujet de la redistribution des circonscriptions électorales, mais je n'entendais pas les terminer parce que j'avais cru, à ce moment-là, que tout avait été dit au stade de la résolution. J'ai seulement souhaité, puisque tous les partis étaient d'accord pour qu'il y ait un remaniement des circonscriptions électorales, que cela se fasse aussitôt que possible.

Cependant, voyant l'attitude des conservateurs, qui semblent vouloir prolonger le débat, sans nous dire trop pourquoi, je crois que je ne serai pas blâmé de le prolonger un peu si j'apporte une contribution précise à la mesure prévue.

[L'hon. M. Dinsdale.]

Monsieur le président, après avoir écouté plusieurs députés, on en vient à la conclusion que le problème réel de la redistribution est de faire en sorte qu'un secteur de la population ne soit pas représenté au détriment d'un autre. En cela, on reconnaît la prétention de certains qui veulent que les circonscriptions urbaines soient représentées selon leur population et en aussi grand nombre que les circonscriptions rurales.

Monsieur le président, je suis d'avis qu'il faut tenir compte de l'étendue des circonscriptions électorales, ainsi que des exigences linguistiques et des aspirations religieuses des différents secteurs, pour déterminer exactement les limites d'une circonscription électorale urbaine ou rurale.

Personnellement, comme je l'ai déclaré l'autre soir, voyant ce qui se passe à la Chambre, je serais en faveur que l'on diminue le nombre des députés au lieu de l'augmenter, puisque chaque fois qu'on étudie un projet de loi, on doit passer par l'étape de la résolution, alors qu'on fait au gouvernement des suggestions qui sont rarement accueillies, parce qu'il a déjà ses vues sur le sujet. En outre, quand arrive la motion précédant la deuxième ou la troisième lecture, nous renouvelons nos revendications, lesquelles demeurent toujours sans réponse. Il serait donc avantageux de supprimer l'étape de la résolution, car on entendrait moins souvent des orateurs qui ne veulent pas contribuer d'une façon positive au progrès des travaux de la Chambre.

Monsieur le président, je crois bien que tout le monde est d'accord pour reconnaître qu'il faut reviser la carte électorale, et que les principes qui doivent présider à ce remaniement sont l'impartialité et la nomination de personnes compétentes. Cependant, il est très difficile, dans le contexte actuel de la politique canadienne, de trouver des gens à l'abri de toute influence partisane, puisque même à l'échelon de la judicature, il faut se rappeler, comme je l'ai signalé l'autre jour, que dans la plupart des cas, les juges sont nommés en fonction de leur affiliation politique.

Monsieur le président, le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) a mentionné qu'il favorisait la nomination de juges, plutôt que de commissaires, pour reviser la carte électorale dans les différentes provinces. Or, comme je l'ai mentionné, je suis d'avis que les commissions devraient être instituées à l'échelon provincial ou régional, à travers le pays, et qu'il devrait y avoir cinq ou six commissions qui représenteraient les différentes étendues